



La Commission Scolaire Les Écores

Le Pénitencier,
temps d'épreuve, temps fort
de formation
et de mutation
(essai de pédagogie carcérale)

Présenté à la Commission d'Etude sur la formation
professionnelle et socio-culturelle des Adultes,
par le Service d'Education des Adultes
de la Commission Scolaire Les Écores.

Service de
réduction
des adultes

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION DE L'INSTITUTION ET DE L'ORGANISME ..	p. 2
MOTIFS AMENANT LA PRESENTATION DU MEMOIRE	p. 3
PRINCIPES GENERAUX ET CONTEXTE DANS LEQUEL OEUVRE	
L'ORGANISME	p. 5
SES USAGERS	p. 6
LA STRUCTURE: SON ORGANISATION	p. 8
LA FORMATION - LES SERVICES DISPENSES	p. 9
PEDAGOGIE	p. 11
FINANCEMENT	p. 12
PROJETS PARTICULIERS	p. 13
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	p. 14
ANNEXE "A"	p. 15
ANNEXE "B"	p. 17
ANNEXE "C"	p. 19
ANNEXE "D"	p. 23
ANNEXE "E"	p. 25

1.- Présentation de l'institution et de l'organisme

-historique: En 1967, un service d'éducation des Adultes était créé à la Commission Scolaire Régionale Duvernay. En 1976, le territoire(et les services)de la C.S.R. Duvernay était partagé entre les commissions scolaires locales Des Manoirs et des Ecores. La Commission Scolaire Les Ecores occupe l'est de l'Ile Jésus, et sur son territoire se trouvent cinq pénitenciers fédéraux: Le Centre fédéral de Formation, l'Institut Leclerc, le Maximum Laval, le Minimum Laval, et le Centre psychiâtrique.

- mission: La C.S. Les Ecores, suite aux activités de la C.S.R. Duvernay assure les cours aux adultes-détenus dans quatre de ces cinq pénitenciers.

-objectifs spécifiques:

Développer des services éducatifs, créer un environnement éducatif, dégager, obtenir des ressources éducatives à mettre au service des adultes-détenus, qui sont majoritairement québécois, sont majoritairement francophones et sont domiciliés, ont vécu et vivront au Québec.

2.- Motifs amenant la présentation du mémoire:

Des adultes québécois vivent, disponibles, des périodes de temps, plus ou moins longues, en attendant de revenir occuper une place socio-économique dans diverses régions du Québec.

Ces adultes-détenus subissent les effets d'une crise. Ils ont commis des actes associaux. Ils ont été recherchés, arrêtés, interrogés, accusés, jugés et condamnés. Une grande partie des valeurs et concepts qui conditionnaient leur comportement jusqu'à-lors, ont subi les effets du doute. Mais aussi l'assaut d'une contre-culture souvent contraignante.

Les adultes, en crise, étapes de croissance, s'interrogent et sont disponibles, pour une remise en cause de leur réalité. Ces adultes disponibles à un changement, répondent à des impératifs personnels, aux sollicitations d'une société qui voudraient les récupérer, mais aussi à l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes pour l'après sortie du pénitencier.

Les services éducatifs, qui lui sont offerts, lui permettent de compléter sa formation académique, ou de la commencer (alphabétisation) et la poursuivre, et surtout de prendre des métiers qui lui permettront l'accès à un métier sur le marché du travail.

La motivation, en terme de finalité de leur formation, demeure tout de même la condition essentielle pour mener un projet éducatif personnel à son terme.

Des motivations secondaires, mais non négligeables, tels que l'obtention du même diplôme que tous les autres adultes du Québec, sans mention du campus où la formation s'est faite; les bons points de mérite d'un adulte aux adultes s'ajoutant aux possibilités d'obtenir d'une sortie temporaire ou anticipée, et enfin la formation considérée comme une occupation plus attrayante qu'un emploi d'atelier ou d'entretien, facilitent le choix initial d'entreprendre une formation qui de toute façon ne sera jamais tout à fait inutile. La qualité des services éducatifs, les résultats sanctionnés, maintiendront cette réponse aux motivations de type éducatif.

Le mémoire se veut descriptif d'une action éducative dans un milieu donné. Il voudra tenter de dégager les lignes forcées d'une entreprise éducative, des valeurs qui la sous-tendent, et des souhaits que l'on peut exprimer.

5

3.- Principes généraux et contexte dans lequel oeuvre l'organisme

-formation professionnelle: Ce type de formation existe principalement au Centre Fédéral de Formation, et à un degré moindre à l'Institut Leclerc.

Au Centre Fédéral de Formation, 12 ateliers assurent une formation professionnelle, très comparable à une grosse polyvalente. Les professeurs sont fonctionnaires fédéraux. La couverture pédagogique, les services de programme, de pédagogie, de certification et de suivi sont assurés par les spécialistes de la Commission Scolaire. A l'Institut Leclerc, où se trouvent des ateliers de production, la Commission scolaire ne couvre qu'un seul cours professionnel.

-formation académique: 5 classes de formation académique sont disponibles au détenu, au Centre Fédéral de Formation, 4 classes à l'Institut Leclerc, 2 au Maximum Laval et une au Mini-Laval grâce à quelques professeurs, fonctionnaires fédéraux et à 18 professeurs de la Commission Scolaire.

Les Directeurs d'études, dans chaque pénitencier sont fonctionnaires fédéraux, et assument des responsabilités pédagogiques vis-à-vis le S.E.A.

-formation socio-culturelle: Ce type de formation n'est pratiquement couvert par la Commission scolaire.

Environ 250 étudiants-adultes se prévalent dans un an dans les services de formation académique, alors que 150 se prévalent des cours de formation professionnelle.

La C.S. des Deux-Montagnes assure la formation académique aux deux pénitenciers de Ste-Anne-des-Plaines (Centre de reception et Archambault), la C.S. Davignon au pénitencier de Cowansville et à un degré moindre la C.S. Henri-Bourassa contribue à la formation du pénitencier de la Macaza.

700 élèves adultes environ reçoivent des services éducatifs dans les pénitenciers fédéraux du Québec grâce à des ententes fédérales-provinciales, alors que pratiquement rien de comparable ne se fait dans les prisons du Québec.

4.- Ses usagers

-Qui sont-ils?

Des adultes condamnés à des sentences de 2 ans et plus. Dans le cas du Centre Fédéral de Formation, à Laval, la clientèle est plus jeunes que dans les autres pénitenciers, et en sont leur première sentence. Tous les détenus passent par le Centre de Reception à Ste-Anne-Archambault et Maximum-Laval, ont une clientèle considérée comme récidiviste et violente, ou plus associée. L'Institut Leclerc et le pénitencier de Cowansville, ont une clientèle plus moyenne en terme d'âge et sécurité.

-Comment ont-ils accès aux services?

Les détenus, à un moment donné ont à choisir entre travailler ou se former. La décision est prise et le moment choisi par les autorités fédérales du pénitencier. L'acceptation du type de formation, (niveau académique, modèle pédagogique) relèvent du S.E.A. Le fédéral prend ses décisions à partir de données de sécurité et de contraintes organisationnelles ou autres. Le choix de l'étudiant, la date et la durée de la formation ou de l'interruption de celle-ci, ne relèvent pas des autorités scolaires.

-Participent-ils à la définition des besoins?

L'arrivée à l'école ou à l'atelier de formation se fait souvent à l'issue d'un processus où des professionnels fédéraux aident le détenu à exprimer ses besoins.

-Participent-ils à la définition des contenus?

A l'école les détenus sont appelés à définir leurs objectifs de formation. L'enseignement par objectif, qui utilise des programmes par objectif, permet à l'étudiant-adulte de participer à sa formation. L'atteinte de ses objectifs est au centre de sa formation.

-Participent-ils à l'évaluation des activités?

L'évaluation, est du même type, que des acquis aux étapes et à la fin des cours plein temps qui se donnent dans les cours des autres centre de formation d'adultes.

Cependant l'organisation matériel relève des autorités du pénitencier.

-Les accès d'avenir

Certains détenus paniquent à l'idée de "retourner à l'école", surtout les plus défavorisés: les analphabètes.

Toute possibilité de les rejoindre et les aider est recherchée.

Mais peut-être que d'autres approches réussiront mieux.

Certaines formations de la personne sont à l'étude, qui compléterait la formation plus formelle, actuellement dispensée.

5.- La structure : son organisation

-statut juridique:

Les pénitenciers sont fédéraux. La pédagogie est assurée par la province et ses organismes décentralisés que sont les commissions scolaires.

-son personnel, affecté à la formation des adultes

29 professeurs payés par les commissions scolaires

7 Directeurs d'études, fonctionnaires fédéraux

18 professeurs ou instructeurs, fonctionnaires fédéraux

-ses liens avec les autres intervenants

Ministère de l'Education du Québec, qui par la DGEA négocie avec le fédéral, et coordonne l'action terrain

Ministère des affaires intergouvernementales du Québec qui avec le MEG, négocie avec le fédéral

Ministère du Solliciteur Général du Canada, qui étant responsable des Pénitenciers, donne à contrat la formation des détenus et en assure le financement.

Le Pénitenciers qui jouissent d'une large part d'autonomie, en dedans des budgets

Les Commissions scolaires qui assurent les services éducatifs aux Pénitenciers sur leur territoire (ailleurs, au Canada, les Community College assurent cette formation)

6.- La formation - les services dispensés:

-les objectifs

- contribution à l'accès à l'autonomie pour les détenus (ce qui en fait un élément-cléf de la resocialisation souhaitée par les autorités fédérales)
- connaissances académiques, et certification, comme préalable à une formation professionnelle (le détenu peut accéder à la formation professionnelle, ou recevoir des cours de niveau cegep)
- pratique d'un métier, avec carte de compétence lorsque exigée
- le détenu peut accéder au marché du travail à sa sortie

-programmes

- De la DGEA, pour l'académique -(P.P.O.)
- Pour certains métiers, (cuisine, automobile, etc.) programmes adaptés de la DGEA (PPO)
- Pour d'autres métiers, programmes spécifiques, accès sur les besoins des industries concernées

-reconnaissance des acquis scolaires

Comme tous les cours des autres campus de la Commission scolaire

-reconnaissance des acquis d'expérience

Services des professionnels conseillers pédagogiques et d'orientation - Etude des dossiers - Equivalences - cheminement critique de la formation - Councelling - Comme les autres campus de la Commission scolaire

-approche individuelle et collective

La polyvalence est la règle. La définition des objectifs, leur atteinte, la progression choisie, sont des approches individuelles, puisque le principe appliqué est des entrées et sorties continues. Lorsque la libération survient en cours de formation, les références SEA sont données pour la poursuite de la formation et les dossiers suivent

approche collective: plusieurs activités requièrent le groupe, grand ou restreint. Dans la plupart des cas la classe comprend de 15 à 20 élèves, qui poursuivent un cheminement individuel.

Mais étant de même niveau, plusieurs élèves peuvent participer à des activités éducatives en commun

-les débouchés

A terme, plus ou moins long, les détenus seront libérés, et devront accéder au marché du travail.

Plus l'écart sera grand entre leur formation et compétence actuelle, par rapport à leur formation et compétence avant leur incarcération, plus grande sera leur chance d'obtenir un emploi mieux payé et plus gratifiant.

7.- Pédagogie

-une pédagogie dite des dépendances est privilégiée- L'approche andragogique est la règle, sauf peut-être au tout début où la méthode est plus directive

-le processus d'apprentissage est analysé et respecté dans la majorité des cas

- a) prise de connaissance - PPO, ressources additionnelles
- b) situer cette connaissance, par rapport aux autres déjà possédées
- c) appropriation de cette connaissance à soi - sans cette phase, l'apprentissage est superficiel - Mais cette appropriation est souvent pénible, parfois douloureuse - Surtout chez les analphabètes-

Cette appropriation se veut un ligne directe avec la motivation, elle-même découlant directement de la nature et de l'identité de la personne-sujet.

La distanciation entre la personne et ses comportements fait apparaître les dépendances qui conditionnent nos motivations profondes. Ce n'est pas acte cérébral sans portée pratique, au contraire.

Les grands pédagogues, comme Paolo Freire au Brésil, l'ont clairement démontré. Encore que les dépendances qui ont conduit le détenu là où il se trouve, ici au Canada, sont très différentes des dépendances des paysans du Nord-est du Brésil.

- d) La recherche de la connaissance et la maîtrise d'habilités, doit non pas être passagère, le temps du test aux fins de diplômes, mais réelle, constante, puisque nécessaires comme préalables aux apprentissages ultérieurs.

Toutes ces stratégies n'ont qu'un but: que l'apprenant-adulte prenne en charge sa propre formation, de manière autonome.

Les androgogues, ingénieurs de l'environnement éducatif, lui fournissent les ressources nécessaires. Du moins c'est notre idéal, pas toujours atteint, mais le lequel on tend.

8.- Financement

La Commission scolaire, dans le cadres des ententes fédérale-provinciales, facture les services rendus.

Le MEG perçoit du fédéral les sommes versées en paiement des services rendus.

Le système budgétaire du S.E.A., à l'intérieur des règles de la DGEA, permet les dépenses avant les remboursements.

9.- Projets particuliers

Des activités éducatives, en dehors des heures normales d'école ou d'ateliers d'apprentissage, poursuivies sans rechercher d'attestation ou de diplôme, selon des approches plus communautaires, non pas dirigées mais disposant de personnes ressources.

10- Conclusions et recommandations

- que la formation en milieu carcéral pénitencière continu, avec l'aide financière et les facilités organisationnelles des autorités fédérales
- que la province commence à prévoir des fonds pour compléter la la formation donnée
- que tous les prisonniers, des prisons du Québec, aient droit aux mêmes services
- que le temps de réclusion soit systématiquement utilisé pour dresser l'état de la situation des connaissances et habilités pour chaque détenu avec une attention très particulière pour les analphabètes ou quasi-analphabètes
- que des sentences soient prononcées, de type communautaire comme la loi y autorise, pour des cours d'apprentissage spécifiques à l'offense: cours de conduite et prévention pour les conducteurs fautifs, cours de sécurité pour les fauteurs d'accident, mais aussi cours de base, ou de métiers, ou de relations humaines qui empêcherait la récidive. Car la formation est outil de mutation de la personne
- que toute personne, requérant les services publics soit directement et automatiquement référée aux services éducatifs concernés
- que toutes nos stratégies éducatives respectent tout être humain, et l'aide à devenir ce qu'il est

De l'histoire des approches éducatives qu'ont déployé les responsables de la réhabilitation, il est apparu que l'approche andragogique correspondait bien à la psychologie du détenu. Il est bien évident que l'étudiant se sent plus valorisé et s'implique davantage lorsqu'on le considère comme un adulte pouvant amorcer ou poursuivre un apprentissage que lorsqu'on le considère comme un malade ou un mésadapté socio-affectif. Avec cette approche, la scolarisation est mieux perçue par le détenu car elle devient son projet. Il y a une plus grande appropriation des objectifs de scolarisation.

En examinant la relation professeur-étudiant, la présentation de statistiques a fait apparaître un inadéquation entre d'une part les objectifs visés par les formateurs et d'autre part, les caractéristiques de l'étudiant. Ainsi, les formateurs qui ont des objectifs d'acquisition de connaissances et de méthodes, de scolarisation s'adressent à des étudiants peu motivés, ayant un manque de confiance en soi, se sentant peu ou pas valorisés et malhabiles dans leurs relations interpersonnelles.

Au niveau des relations employé-employeur, le formateur en milieu carcéral se retrouve dans une situation peu commune sur le marché du travail. De façon formelle, étant à l'emploi d'une commission scolaire, il doit répondre aux attentes d'un organisme provincial chapeauté par le Ministère de l'Education. Toutefois, son milieu de travail se situe à l'intérieur des murs d'un pénitencier fédéral et son directeur de centre est un employé du Solliciteur Général du Canada. De façon informelle, il doit satisfaire aux attentes d'un organisme fédéral chapeauté par le Solliciteur Général du Canada. Jusqu'à récemment, l'entente entre ces organismes avançait comme principe que l'éducation était de compétence provinciale et que la réhabilitation était de compétence fédérale. Comment se définit le formateur face à ces faits? Quel est son rôle et sa situation dans cette structure bicéphale de l'éducation en milieu carcéral?

Nos constatons également qu'il y a trop peu d'écrits sur le sujet. La littérature est au stade embryonnaire et la recherche est quasi in-

existante.

Extraits de: Une place au soleil pour les formateurs d'Adultes,
pages 239 - 240 et 241.

Le concept pénitentiaire

A quoi sert un pénitencier? "A punir les coupables" répondra l'homme de la rue. Du pénitencier, le public ne retient en général que l'aspect expiatoire. La plupart des gens s'imaginent en effet que la peine a pour but d'inciter le coupable à bien se tenir à sa sortie de prison, pour n'être pas frappé à nouveau. Cette manière de voir devrait aboutir logiquement à multiplier les souffrances que peut endurer un détenu de façon que l'effet d'intimidation soit plus grand. L'expérience a prouvé que lorsque le régime pénitentiaire était particulièrement dur, on voyait la majorité des détenus, à peine sortis, récidiver: la détention n'avait, en effet, qu'exaspéré le condamné et l'avait rendu encore plus antisocial. En réalité, tous ces aspects font oublier la dernière fonction de la peine, qui finalement, demeure la plus importante: la réhabilitation du condamné. Le problème est le suivant: comment préparer à la vie normale un homme marqué par une détention plus ou moins longue? Si l'on veut voir en la justice, non seulement un instrument de répression mais encore le moyen de réadaptation d'un coupable envers la société, il faut que la peine permette la transition vers un nouveau comportement. Si l'on veut éviter la récidive, il convient de préparer le condamné pour sa sortie de prison, car nous verrons plus loin que c'est une étape encore plus pénible que la prison elle-même.

Ce dont on se rend compte en visitant un pénitencier, c'est de l'existence de deux communautés, l'une composée d'administrateurs, de gardiens et d'autres employés spécialisés, y compris ceux qui s'occupent d'éducation, et l'autre formée par les détenus. Ces deux communautés sont reliées l'une à l'autre en grande partie par l'exercice du pouvoir, qui se fait plus ouvertement qu'ailleurs dans la société, et elles sont, chacune à leur façon, isolées de la vie sociale. Les détenus en sont isolés par l'application des dispositions du code criminel, les autres par la nécessité dans laquelle ils sont placés d'appliquer ces dispositions. Ce qui a pour résultat un climat de tension de part et d'autres ou chacune des communautés paie cher sur le plan humain, et sur l'isolement qui les sépare.

La vie dans les institutions tourne autour de deux préoccupations, chacune des deux communautés ayant la sienne. Pour l'administration, ce qui importe, c'est la sécurité, pour les détenus c'est avant tout le "temps" c'est-à-dire la durée de leur peine. L'époque n'est pas loin où sous prétexte de protéger la société on confinait les détenus dans leur cellule sans autre motif que de les punir et les empêcher de nuire. Ce faisant, nos institutions pénitentiaires devenaient des pépinières de criminels endurcis qui, sitôt leur peine purgée, récidivaient de plus belle, dans une proportion de plus de 80%. Les prisons devenaient alors, paradoxalement des écoles du crime. Depuis un quinzaine d'années, on a introduit un objectif nouveau qui vise à préparer le détenu à entreprendre et réussir sa réinsertion sociale, ce qui a d'ailleurs donné naissance à un programme éducatif aux multiples dimensions et qui tend de plus en plus à intégrer l'ensemble des besoins des détenus, et à rendre le milieu pénitentiaire plus humanisant.

Extrait de: Evolution de la pédagogie en milieu carcéral,
 par José Gauvin, U. D. Q. Décembre 1979, pages -5-6-7-

Réaction au concept de pédagogie carcérale

par Roger Emmenecker

Certaines réactions provenant même de professeurs oeuvrant en milieu carcéral, tentent de réduire ce travail de formation et d'éducation, à une pédagogie courante identique à celle utilisée en tout autre milieu, avec comme seules composantes distinctes: la clientèle et le lieu. D'un point de vue superficiel, ils semblent avoir raison. De fait, la population des pénitenciers est bien d'âge adulte. Donc, les méthodes utilisées devraient être les mêmes que pour toute autre clientèle de l'Education des Adultes.

Raisonné de la sorte, c'est faire peu de cas du processus d'apprentissage chez l'adulte. L'ambiguïté réside dans les concepts d'Education des Adultes et d'Andragogie, deux mots que beaucoup confondent.

-L'éducation des adultes se réfère à une simple différence de clientèle: des adultes au lieu de jeunes. La pédagogie serait la même. L'attitude d'esprit des enseignants, et la relation maître-élève serait identique. La science possédée par le maître serait enfin transmise par lui aux élèves dans une relation d'autorité d'une part, et de subordination d'autre part.

-L'andragogie est une méthodologie de l'accès à l'autonomie. Le processus d'apprentissage chez l'adulte est respecté. "L'apprenant" devient le premier agent de sa formation. Le système éducatif consiste à créer autour de l'apprenant un environnement éducatif, non pas structuré, mais aménagé, dans lequel les ressources éducatives: physiques, techniques, humaines sont les plus complètes possible, mais où l'accent est mis sur la motivation et les conditions suscitant cette motivation.

Le processus d'apprentissage chez l'adulte est essentiellement conditionné par l'appropriation des connaissances et des habiletés. L'apprentissage chez l'adulte passe par la prise de connaissance (niveau intellectuel), la confrontation de cette connaissance avec les autres éléments intérieurs déjà acquis, l'intégration de cette nouvelle connaissance, l'appropriation à soi enfin qui s'exprime par un changement de comportement.

Trop souvent le processus d'apprentissage ne franchit que la première étape: celle de la prise de connaissance. Il est possible de passer un test de connaissance, et le réussir, immédiatement après la prise de connaissance. Mais le jour suivant, tout est oublié, car il n'y a pas eu appropriation, et partant, pas de changement de comportement.

La prise de connaissance est rarement douloureuse. Elle n'implique en rien le "moi" profond de "l'apprenant". L'appropriation est un acte profond de mutation intérieure, souvent pénible ou ardu. Après on n'est plus le même.

Dès lors on comprend que l'environnement ne doit pas se limiter à la présentation et à l'exposition de connaissances, mais doit bien faciliter l'appropriation de telles connaissances par "l'apprenant". On peut amener le cheval à l'abreuvoir, on ne peut pas le forcer à boire, à moins de lui en avoir donné l'envie.

L'environnement éducatif privilégié pour le processus d'apprentissage chez l'adulte relève de deux niveaux:

- a) les techniques
- b) les méthodes

Les techniques actuellement utilisées sont:

- les programmes par objectifs
- l'enseignement microgradué, individualisé
- l'évaluation constante en référence à des seuils de performance
- l'utilisation du groupe.

Les méthodes sont:

- a) l'enseignement par objectif
- b) l'accès à l'autonomie
- c) le respect du temps psychologique individuel
- d) la pédagogie des dépendances.

Ces méthodes sont spécifiques de l'approche andragogique en milieu carcéral.

L'enseignement par objectif s'oppose à l'utilisation des programmes par objectifs, laquelle peut se faire dans le cadre du cours magistraux.

L'enseignement par objectif doit respecter par et pour l'apprenant les étapes suivantes:

- définition des objectifs pédagogiques
- définition des sous-objectifs
- appropriation des objectifs (contrat moral)
- activités d'apprentissage
- atteinte des objectifs
corroborée par l'évaluation,
en référence à des seuils de performance, dans des conditions spécifiques données (Lieu, outils, etc...)

L'accès à l'autonomie, se fait par étapes dites de "décompression".

Dans un premier temps, une approche plus "behavioriale" qui met "le marché en mains" de faire un nombre minimal d'activités, dans une période donnée.

Petit à petit, la perception puis le contrôle et la certitude s'imposent qu'il y a toute liberté pour lui d'apprendre, et que l'apprentissage est bien par soi, pour soi. Cette découverte doit s'accompagner d'une acceptation de soi, préliminaire à l'acceptation des autres. Dans le respect des rôles de chacun. Ainsi que par le recul que l'on prend à dissocier l'individu de son comportement. L'individu qui a droit à tout le respect souhaité, le comportement qui peut être jugé, modifié, amélioré.

Le temps psychologique de chaque individu se doit d'être respecté, certains apprennent plus vite que d'autres, ou apprennent mieux et plus vite, parfois suivant les jours ou les événements subis.

La pédagogie des dépendances, se réfère spécifiquement aux recherches et aux activités de Paulo Freire. Celui-ci définissait une "pédagogie des opprimés" dans le cadre socio-politique de l'Amérique du Sud. Au delà de ce cadre spécifique, une constante peut apparaître: celle des dépendances.

Ces dépendances qui ont amené le détenu dans l'univers du crime, puis dans le milieu carcéral. Ces dépendances qui ont conditionné sa vie jusqu'à maintenant sont de plusieurs ordres: dépendance au groupe (la gang)

dépendance aux médias, dépendance à la consommation, dépendances spécifiques parfois à l'alcool ou aux drogues, dépendances surtout à ses concepts de valeurs, conditionnant sa vision du monde, dépendances ou solutions immédiates de ses besoins, dépendances enfin à la révolte et à la haine.

Prendre un recul pour identifier ces dépendances, et pour situer son propre comportement issu de telles dépendances est une étape essentielle pour atteindre à la pratique de la liberté, vis-à-vis de soi-même d'abord.

Cette pédagogie des dépendances a prouvé son efficacité dans le cas des analphabètes. Elle peut donner la même preuve dans le cadre d'une pédagogie carcérale. Les contraintes dues aux dépendances ne sont pas la perte de la liberté physique, les murs, les barreaux, le règlement. Elle fait référence à la perte antérieure de la liberté qui produit les conditions criminogènes.

Il y a une approche andragogique à un apprentissage de l'adulte en milieu carcéral, que l'on peut qualifier de pédagogie carcérale. Cette approche porte non pas sur les outils et les techniques, mais bien sur les méthodes utilisées.

Extrait du rapport synthèse du 2 e Colloque de Formation en milieu carcéral - Avril 1978, pages 27 à 31 inc.

Climat et environnement éducatifs: quelques jalons

Accepter que l'influence de l'institution diminue pour qu'augmente celle du détenu qui aura la latitude ainsi, graduellement de s'auto-orienter...

Favoriser un climat d'ouverture, de confiance, de dialogue où les inter-relations soient encouragées.

Reconnaître que la détention constitue la peine du délinquant et que le cadre sécuritaire ne doit pas nuire au milieu éducatif.

La rééducation dépend du climat, de l'environnement qui seront révélateurs du comportement: la méfiance suscite la méfiance, l'abus d'autorité l'autodéfense, le pouvoir de punir la crainte, et on n'apprend jamais quand on a peur que cela provienne des effets de la loi du milieu ou des abus de l'administration pénitentiaire.

L'éducateur: un rôle à définir

Redéfinition de son rôle: facilitateur, consultant, animateur mais ni professeur ni juge! davantage armé de capacités à aider, à conseiller, que de fusils! Ce n'est pas un agent de la société payé pour réformer les détenus mais pour les aider à se prendre en charge, à s'assumer, à changer - s'ils le désirent...

Quelle approche?

Bannir le modèle dit médical qui fait du détenu un malade qu'il faut diagnostiquer, observer, soumettre à une thérapie, traiter, appliquer un traitement et qui fait du détenu un être passif qui attend qu'on le guérisse!

Ne se réhabilite que celui qui le veut bien.

L'institution doit l'aider par tous ses moyens dans ce but: programmes, ressources, éducateurs, climat permissif, etc...

Reconnaître que les moyens de réhabilitation sont avant tout de nature éducative: axés sur l'acquisition d'un métier, la maturation de personnalité et la résolution des problèmes....

Accepter que les modes d'apprentissage peuvent varier de l'un à l'autre, qu'ils peuvent se développer à partir de leurs besoins, de leurs attentes, et de leur expérience.

(Extrait de : Andragogie et milieu carcéral, par Henri Acoca- pages 25 et 26- Dans le rapport du 2 e Colloque de formation en milieu carcéral, avril 1978.

Le processus d'apprentissage chez l'étudiant-détenu

Le processus d'apprentissage chez l'étudiant-détenu est respecté "l'apprenant" devient le premier agent de sa formation. Le système éducatif consiste à créer autour de "l'apprenant" un environnement éducatif, non pas structuré, mais aménagé, dans lequel les ressources éducatives: physiques, techniques, humaines sont les plus complètes possibles, mais où l'accent est mis surtout sur la motivation et les conditions suscitant cette motivation.

Le processus d'apprentissage chez l'étudiant-détenu est essentiellement conditionné par l'appropriation des connaissances et des habilités. L'apprentissage de l'adulte passe par la prise de connaissance (niveau intellectuel), la confrontation de cette connaissance avec les autres éléments intérieurs déjà acquis, l'intégration de cette nouvelle connaissance, l'appropriation à soi enfin, qui s'exprime par un changement de comportement.

Trop souvent le processus d'apprentissage ne franchit que la première étape: soit celle de la prise de connaissance. Il est possible de passer un test de connaissances, et le réussir, immédiatement après la prise de connaissance. Mais le jour suivant, tout est oublié, car il n'y a pas eu appropriation, et portant pas de changement de comportement.

La prise de connaissance est rarement douloureuse. Elle n'implique en rien le "moi" profond de l'apprenant. L'appropriation est un acte profond de mutation intérieure, souvent pénible et ardu. Après on n'est plus le même individu.

Dès lors on doit comprendre que l'environnement éducatif ne doit pas se limiter à la présentation et à l'exposition de connaissances, mais doit bien faciliter l'appropriation de telles connaissances par l'étudiant-détenu.